

# FORUM JULII – FRÉJUS

## LES DEUX VOIES ROMAINES DE L'ESTÉREL

**Bernard PRADEAU**

Fréjus, autrefois dénommée *Forum Julii*, apparaît dans l'histoire pour la première fois en - 43, dans deux lettres adressées à Cicéron après l'assassinat de César (le 15 mars - 44) lors d'un épisode de la guerre de succession qui oppose son fils adoptif et héritier Octave à Antoine, un de ses lieutenants.

Forum Julii existait donc à cette époque et les archéologues locaux, notamment MM. Rivet, Brentchaloff, Roucoule et M<sup>me</sup> Saulnier dans leur magistral *Atlas topographique des villes de la Gaule méridionale. 2 Fréjus*<sup>1</sup> édité en 2000 – auquel nous empruntons beaucoup et avec l'accord des auteurs – nous exposent que Fréjus a pu être créé :

- soit en - 49 lors de la lutte en Espagne entre Pompée, soutenu par Marseille, et César. Pompée entraîna Marseille dans sa défaite et les comptoirs massaliotes furent libérés de la présence marseillaise, laissant un espace côtier libre dans lequel César aurait pu envisager un centre militaire certes encore modeste ;
- soit en - 45 lors de la fin des guerres civiles, après la victoire pour la seconde fois de César en Espagne à la bataille de Munda (17 mars - 45), qui aurait entraîné la démobilisation de troupes, encore que la déduction de la VIII<sup>e</sup> légion à Fréjus soit plus tardive, entre - 29 et - 27, après la fin de la guerre d'Alexandrie.

Après la rupture entre Octave et Antoine, ce dernier, allié de Cléopâtre, sera vaincu à la bataille d'Actium le 2 septembre - 31, date qui sonnera également le déclin définitif de la Grande Égypte, avant que Rome elle-même ne sombre en 476 sous la poussée des armées des "Barbares" (étrangers) et par la déliquescence de sa propre autorité.

Durant cette période romaine deux chemins traversant l'Estérel ont été mis en évidence, notamment par la présence de bornes milliaires, soit :

- le chemin du bord de mer que nous appellerons **Voie romaine littorale**, ou Voie Aurélienne littorale ;
- le chemin de l'Estérel, ou **Voie romaine de l'Estérel**, ou Voie Aurélienne de l'Estérel.

Les deux sont appelées "Voie Aurélienne".

Les planches de la Voie Aurélienne du Bulletin n° 16 (paru en septembre 2015) représentant ces deux tracés ont été établies voici déjà plusieurs années ; elles font suite aux études très localisées relatées dans les fascicules n° 1 (2000) à 5 (2004) et aussi n° 16 pour ce qui concerne le tronçon A B C, retrouvé le 8 mars 2004 suite à l'incendie de juillet 2003.

---

<sup>1</sup> Rivet (L.), Brentchaloff (D.), Roucoule (S.), Saulnier (S.), *Atlas topographique des villes de Gaule méridionale – 2 – Fréjus*, Montpellier, Éditions de l'Association de la Revue archéologique de Narbonnaise, 2000.

## La voie romaine littorale

Dès que la voie terrestre franchissant l'Estérel fut décidée et que la liaison littorale entre l'Italie et Marseille devint nécessaire par comparaison avec la voie maritime jugée trop longue et sujette aux problèmes climatiques ou autres, il fallut rechercher un tracé correct, soit par création d'un nouveau chemin, soit par utilisation de chemins préexistants, soit enfin par combinaison des deux. Or, chacun sait que le franchissement de l'Estérel n'était pas toujours aisé en cette haute époque, et même encore de nos jours si on en juge par le tracé autoroutier qui le contourne par le nord.

Les Romains, en un premier temps, n'avaient pas la maîtrise du littoral, contrôlé par les tribus celto-ligures. Le consul C. Sextius Calvinus, qui avait créé Aix-en-Provence en - 124, s'attaqua à ce difficile problème de la conquête du littoral et en - 123/- 122 il n'obtint qu'un passage le long de la côte, à savoir sur une bande de terrain maximum « *de 12 stades [2,2 km] par rapport à la côte où la côte offre de bons ports, et jusqu'à 8 stades [1,46 km] là où elle est rocailleuse* », et cette bande de terre est attribuée aux Massaliotes jusqu'à leur défaite en - 49<sup>2</sup>.

Cette voie littorale, constituant le prolongement de la voie *Julia Augusta* ou *Via per Alpes maritimas* pour la section entre Vintimille et le fleuve Var, fut dénommée par la suite *Via Aurelia*, notamment dans les cadastres napoléoniens. Son nom provient de la continuation pour la Transalpine de la *Via Aurelia* qui partait de Rome.

En l'absence d'une étude archéologique systématique le long du tracé ci-après analysé et tout en demeurant très prudent quant à notre proposition, il ne peut être proposé qu'une **possibilité d'emplacement** de cette voie par des analyses de textes plus ou moins anciens, de cartes, de rapprochements toponymiques, voire d'indices lors de visites sur le terrain. Cette proposition a été reproduite sur la carte IGN de 1913 au 1/10 000. Une forme réduite a été présentée dans notre Bulletin, en 2015<sup>3</sup>. La carte grand format peut être consultée chez l'auteur. Les points forts de ce tracé sont les suivants :

- Après avoir franchi la Siagne entre Saint-Cassien (Arluc) et Mandelieu, la *Via Aurelia* arrivait aux abords de l'Estérel au pied des contreforts du massif du Tanneron, en un lieu *ad Horrea* qui est très probablement Mandelieu-le-Terme. Ce point correspond à XII M.P. (mille pas romains de 1,4785 km) depuis *Antipolis* et à XVIII M.P. depuis *Forum Julii* suivant le tracé que nous proposons et qui correspond à la distance figurée sur l'Itinéraire d'Antonin. La carte de Peutinger, il est vrai, indique XVII M.P. depuis Fréjus, mais il se pourrait qu'une erreur de transcription se soit glissée avec l'oubli d'un jambage de la part du copiste, car on connaît des erreurs de ce type<sup>4</sup>. Depuis *Antipolis* (Antibes) on aboutit donc à *ad Horrea* à XII M.P., mais malheureusement ce lieu n'est pas connu, le terme *ad* pouvant signifier "vers" ou "près de". Dans le premier cas *ad Horrea* serait un carrefour où, se détachant de la voie romaine, une route secondaire mènerait aux *Horrea*, entrepôts de marchandises où les Romains stockaient leurs produits en partance ou recueillaient l'*annone* (impôt réglé en nature par les propriétaires de la région). Dans le second cas cela signifierait que lesdits entrepôts se trouvaient dans le voisinage immédiat de ce point, c'est-à-dire à proximité de ce lieu. Notons également le mot "terme" employé depuis fort longtemps et qui correspond également à la limite est du diocèse de Fréjus, la Siagne.
- Avinionet et Minelle : après avoir franchi la Siagne, la voie, pour des raisons de stabilité du sous-sol, devait éviter la zone de marais constituée par l'arrivée de la Siagne et de l'Argentière, zone dont le contour se trouve à peu près défini par la courbe de niveau 2,5 m,

2 *Ibib*, p. 45.

3 B. Pradeau, Les voies romaines dans l'Estérel. In *Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*, n° 15, 2015, p. 9-21.

4 Chevalier (R.), *Les voies romaines*, Paris, 1972, Armand Colin. (réédition : 1997, Picard).

mais dont la position du rivage à l'époque considérée devra être précisée comme à Fréjus par une étude hydrogéologique. Cette idée peut être renforcée par l'existence de deux petits promontoires, Avinionet et Minelle, qui se situent actuellement au-dessus de la cote + 5 m. Sur l'un, Avinionet, dit aussi Notre-Dame d'Avignon, se trouvait une chapelle où fut découvert par Michel Fixot<sup>5</sup> un *Mythraeum* daté des années 100 à 200<sup>6</sup>. C'est donc dire qu'à cette époque romaine le lieu était habité et, pour contourner cette zone marécageuse, il semble bien que la route passait par Minelle-Avinionet pour revenir au pied de la montagne Saint-Pierre. Après avoir franchi l'Argentière au pont du Ruou de l'Argentière, elle se dirigeait, hors d'eau, le long du mont Saint-Pierre vers La Napoule (*Epulia*).

- À La Napoule : sur le plan de la seigneurie du marquis Pierre de Villeneuve dressé vers 1690, nous trouvons deux mentions relatives aux chemins romains : “Rocher coupé par les Romains” et “Chemin romain dit Aurelian ou Via Aurelia de Rome en Espagne”, chemin tracé jusqu'à la plage de la Figueirette en passant par le col de Théoule<sup>7</sup>.
- Après la Rigueirette nous trouvons trois toponymes se référant à Aurélien : Pic d'Aurette, Vallon d'Aurette et Plage d'Aurette, et même Collet du Baous d'Aurette sur la Carte des frontières est de la France dite de 1778 (levers de 1765 à 1769). Montant dans la colline pour éviter plus à l'ouest les contreforts du massif du Cap Roux qui sont parfois à-pic sur la mer, le chemin passe au col de l'Évêque pour rejoindre la position de la seule borne milliaire que l'on connaisse sur ce tracé.
- L'ermitage de la Sainte-Baume, où vécut saint Honorat en liaison avec saint Cassien de Marseille et saint Léonce de Fréjus au tout début du v<sup>e</sup> siècle, se trouve être un lieu de christianisation très ancien<sup>8</sup>.
- La borne milliaire à VIII M.P. soit à environ 13,3 km de Fréjus, figurée encore sur le cadastre napoléonien de Saint-Raphaël en 1826, dénommée « Pierre millièrè », qui se trouve actuellement au musée de Saint-Raphaël, atteste encore de l'entretien de la voie vers 3 avant notre ère. C'est un milliaire d'Auguste en 4 ou 3 avant notre ère (ILN n° 180)<sup>9</sup>.
- De même existent sur le cadastre trois oratoires : Notre-Dame, Saint-Honoré et Saint-Lambert, ce dernier situé après le pont d'Agay et avant les Veyssières, situés le long de ce vieux chemin de pèlerinage, qui attestent de la christianisation d'un itinéraire ancien comme nous l'explique Raymond Chevalier dans *Les voies romaines*<sup>4</sup>, christianisation rendue possible après l'édit de Milan en 313 de Constantin I<sup>er</sup>, dit le Grand, qui établit la liberté religieuse, et l'édit de Théodose en 380 qui déclare le catholicisme religion d'État, les cultes païens étant interdits par le même Théodose en 391. Notons enfin que le cadastre ne situe pas le chemin aurélien aux lieuxdits Les Caous et Le Peyron.
- À l'ouest du carrefour des Veyssières figure sur le cadastre napoléonien de Saint-Raphaël, section D1, une “Voie Aurélienne” signalée à deux reprises. À deux nouvelles reprises ce chemin se poursuit dans la section B2 jusqu'au franchissement du Pédégal formant limite communale avec Fréjus. À noter que cette voie se divise pour former deux chemins séparés englobant le quartier Vaulongue à Saint-Raphaël sur près de 1,5 km, avec un maximum d'écart de 400 m avant de se réunir pour le franchissement du Pédégal.

---

5 Rapport CNRS de 1990.

6 Depaulis (J.-J.), *Mandelieu - La Napoule*, 2000.

7 Pastoureau (M.), Poncet (J.-M.), Pichard (G.), *Rivages et terres de Provence*, Éd. A. Barthélémy, 1991, p. 108-109.

8 Labrousse (M.), *Saint Honorat, fondateur de Lérins et évêque d'Arles*, Vie monastique, 31, Bellefontaine, 1995.

9 Gascou (J.), Janon (M.), *Inscription Latines de Narbonnaise – Fréjus*, XLIV<sup>e</sup> supplément à Gallia, Éd. du CNRS, n° 180. [en abrégé : ILN 180]

- Notons enfin le raccordement de Saint-Raphaël à cette Voie Aurélienne par la rue de la Calade et le pont de la Calade, le terme de “calade” étant signalé par Raymond Chevalier<sup>4</sup> comme étant lié à l’ancienneté des voies, notamment un lien possible avec les voies romaines.
- Sur le territoire de Fréjus, dans le cadastre napoléonien de 1826, la voie est indiquée “Voie Aurélienne” sur le tableau d’assemblage et “Chemin d’Agay” sur la section F3, s’agissant pourtant bien de la même voie.
- Cette voie arrive à Fréjus par le quartier du Thoron sur le plan cadastral, mais en réalité peut se poser la question : depuis le Pédégal la voie ne reliait-elle pas directement le quartier de Sainte-Croix pour arriver à *Forum Julii* par la porte de Rome. En effet les fouilles archéologiques menées par M<sup>mes</sup> Gébara et Béraud ont mis en évidence une nécropole située à l’emplacement du parking de l’ancien supermarché Rallye, avec une route présentant un carrefour à deux directions, l’une allant vers l’Estérel (la Voie romaine de l’Estérel), l’autre allant vers la droite en direction de l’hôpital intercommunal Bonnet et du collège André Léotard où se trouvait une importante entreprise de poterie, fouillée également par les mêmes personnes.

## La voie romaine de l’Estérel

La voie romaine de l’Estérel est la seconde voie tracée par les Romains, au travers de l’Estérel, ou réaménagée sur une voie plus antique. En effet, après la soumission définitive des Ligures (Trophée de la Turbie en 7/6 av. notre ère) et l’arrêt des brigandages dans la région, il est possible de tracer une voie dans l’Estérel qui, d’une part, raccourcit le trajet de *Forum Julii* vers Antibes d’environ 3 km et, d’autre part, présente moins de soucis d’entretien car, nous le verrons ci-dessous, cette voie suit pratiquement la grande crête du promontoire descendant de l’Estérel et aboutissant à Fréjus. Cette voie emprunte-t-elle d’anciens tracés ligures ? Elle est mentionnée par un milliaire de Néron trouvé en 1743 (ILN n° 185)<sup>10</sup> qui indique sa réfection en 58 de notre ère.

De même que pour la voie littorale, l’absence de recherches archéologiques dans l’Estérel ne permet pas de situer exactement son tracé. Tout en restant très prudent et en faisant les mêmes réserves que ci-dessus, nous proposons un tracé possible, reproduit sur la carte IGN de 1913 au 1/10 000. Une forme réduite a été présentée dans notre Bulletin, en 2015<sup>3</sup>. La carte grand format peut être consultée chez l’auteur. Ce tracé découle des éléments suivants :

- Le triangle de Minelle à Mandelieu : ci-dessus nous avons expliqué que les Romains, en contournant la zone marécageuse des deltas de la Siagne et de l’Argentière, avaient construit sur ces deux rivières soit des gués de passage, soit des ponts en bois ou en pierre. Désirant ouvrir la voie de l’Estérel, ou voie de l’intérieur, il paraît très probable qu’ils n’ont pas construit un troisième franchissement de rivière mais sont repartis du pont du Ruou de l’Argentière en direction de l’Estérel. La voie se trouvait ainsi sur le bord sud de l’Argentière, là où par ailleurs elle est indiquée sur le cadastre napoléonien “ancienne route d’Italie”, et ceci depuis le pont du Ruou jusqu’au quartier de Vallauris où le franchissement d’un petit ruisseau, le Vallauris, était nécessaire, juste avant sa confluence avec l’Argentière. C’est le troisième angle du triangle de Minelle, soit : rond-point des Golfeurs – pont du Ruou de l’Argentière – pont de Vallauris.
- Du pont de Vallauris au pont Saint-Jean : il semble suivre le tracé de la RN 7 actuelle, sauf peut-être un vieux tracé situé sur la droite en montant du dépôt Ricard jusqu’au droit du cimetière paysagé de Mandelieu (cote 64,2), car après avoir franchi le Vallauris le chemin

<sup>10</sup> Gascon (J.), Janon (M.), *op.cit.*, n° 185.

se prolonge sur la carte de 1913, et des parties ruinées existent encore sur les lieux. Puis il descendait vers le pont Saint-Jean.

- Du pont Saint-Jean au pont de l’Estérel : sur ce parcours la voie suivait le tracé de la RN 7, c’est-à-dire qu’elle se développait sur une grande ligne de crête, passant donc le col en col. Ainsi, sur cet itinéraire, elle était moins soumise aux influences climatiques, notamment à la pluviométrie, les eaux de pluie se concentrant de plus en plus intensément avec la pente du terrain. Sur cette portion se trouvait le milliaire 13 signalé en 1635 (ILN n° 192)<sup>11</sup>.
- Le pont de l’Estérel : dans notre esprit le franchissement du ravin de l’Estérel se faisait par le “vieux pont de l’Estérel” qui, ruiné, existe toujours et non par celui qui, situé plus en amont, a été construit au XVIII<sup>e</sup> siècle lors de la modification de la route Royale. Ces deux ponts figurent sur la Carte des frontières de 1778 (levés de 1763-1769).
- Le château de l’Estérel : cet ancien château, propriété des maîtres de poste à la fin de l’Ancien Régime, comporte de l’autre côté de la RN 7 les restes de la chapelle Notre-Dame de la Rose bâtie sur une chapelle plus ancienne. La présence de cette chapelle dénote à nouveau le phénomène connu de christianisation des anciens itinéraires<sup>12</sup>, d’autant plus probable qu’elle se trouve à « environ 400 mètres d’une borne milliaire » qui se trouve sur le même itinéraire, tel que précisé par monsieur Jourdan dans un courrier du 9 décembre 1955.
- Le col du Logis de Paris : ce même itinéraire passait par le col du Logis de Paris qui se trouve être le seul point obligé de passage, car constituant le point le plus bas des lignes de crête descendantes et formant le départ à l’est du vallon de l’Argentière et à l’ouest le départ du vallon du Logis de Paris.
- Les bornes milliaires : il ne reste pas de borne milliaire restée en place dans l’Estérel. Toutefois certaines ont été repérées et se trouvent en divers endroits<sup>9</sup> :

ILN n° 201 trouvée dans l’Estérel en 1628, conservée au château de Peiresc à Belgentier. Située au V<sup>e</sup> M.P. à l’est de Fréjus, cette borne est un milliaire de Constantin II (317-337).

ILN n° 191 : trouvée en 1743 lors de l’agrandissement de la route de Fréjus vers l’Estérel. C’est le VII<sup>e</sup> M.P. daté de 145 sous Antonin le Pieux.

ILN n° 203 : trouvée dans l’Estérel lors de la réfection de la route, elle se trouvait à l’auberge de l’Estérel. C’est le VIII<sup>e</sup> M.P. daté de 307/310 sous Constantin I<sup>er</sup>.

ILN n° 192 : milliaire signalé en 1635 « sur le grand chemin Aurélien entre Fréjus et l’Estérel » par Peiresc. Elle est datée d’Antonin le Pieux, en 145, au XIII<sup>e</sup> M.P.

ILN n° 185 : milliaire trouvé en 1743 lors de l’agrandissement du chemin de l’Estérel, daté de 58 sous Néron. Position non précisée : le VII<sup>e</sup> M.P. selon l’hypothèse de König, mais cela semblerait en contradiction avec le n° 191 ci-dessus qui, lui, est positionné !

ILN n° 204 : près du pont de Jossieran mais non positionnée.

ILN n° 202 : non positionnée.

Il ressort de l’analyse des cinq bornes positionnées que leur existence est manifeste aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles le long de la voie ancienne. Or, nous connaissons par les études

<sup>11</sup> *Ibib*, n° 192.

<sup>12</sup> Gascon (J.), Janon (M.), *op.cit.* n° 185.

réalisées<sup>13</sup> la position de la vieille route d'Italie qui, à cette époque, se trouvait être seule et ne pouvait être que celle où se trouvaient ces milliaires. Elle n'était donc que la pérennisation de la voie romaine ancienne et de ce fait la connaissance de la position des quatre milliaires n° 201, 191, 203 et 192 nous permet a contrario de situer cette voie romaine.

– Du col du Logis de Paris aux Darboussières : le tracé coïncidait avec celui de la vieille route d'Italie, en passant par plusieurs petits cols, soit le carrefour de l'Estarpe de Cheval, la maison forestière du Malpey, la maison forestière des Cantonniers, le col du Pas de la Louve.

Sur cet itinéraire se trouvaient deux milliaires retrouvés : le n° 5 (ILN n° 201) et le n° 7 (ILN n° 191).

Remarques :

- Entre l'auberge de l'Estérel et le col du Logis de Paris il aurait pu se concevoir que la route ancienne passe légèrement plus au nord, vers la vieille bergerie, ce qui n'est pas impossible, mais ce tracé, d'une part, ne figure pas sur la Carte des frontières qui ne prend en compte que la voie devenue RN 7, et d'autre part, il allongeait les distances sur tout le parcours.
- au droit de la maison forestière du Malpey la route ancienne passait devant les maisons, d'après la Carte des frontières, et non au sud par contournement de l'ensemble, tel qu'actuellement.
- Entre le Logis de Paris et l'entrée de la Tour de Mare à la bastide Amic, la RN 7 a été construite au XIX<sup>e</sup> siècle (réception définitive des travaux le 31 décembre 1850) par réutilisation pour partie du tracé ancien du carrefour Amic sur près de 2 km vers l'est.
- Entre les Darboussières et le Pas de la Louve existe un nouveau tracé goudronné, mais c'est l'ancien qu'il faut prendre en compte tel qu'indiqué sur le cadastre ancien conforté par la Carte des frontières.
- Les Darboussières : le tracé a disparu car de nombreuses habitations ont été construites, mais à l'aide de la Carte des frontières l'ancien tracé peut être reconstitué ; cette ancienne voie ne figure plus sur le plan cadastral. Une étude plus fine pourra être envisagée.

À la suite de l'incendie de 2003 est apparue la voie romaine de l'Estérel, aux points A, B, C de la planche I (première partie) qui donc ne passait pas par les Darboussières. Un relevé de cette route a été réalisé par le service archéologique de la ville de Fréjus.

– La combe de Rome : La RN 7 a emprunté l'ancien tracé sur une distance qui, partant à 300 m à l'est du carrefour de la bastide d'Amic, se prolonge jusqu'au point où elle se poursuit sur son nouveau tracé, alors que la vieille route obliquait vers les Darboussières.

– de la combe de Rome jusqu'à l'entrée de la Villa Aurélienne : la route suit l'ancienne route d'Italie par Bellevue, tel que figuré sur le cadastre de 1826 et sur la Carte des frontières de 1763-1769, et ce jusqu'à son intersection avec la RN 7 actuelle.

---

13 B. Pradeau, Les traversées routières de l'Estérel. In *Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*, n° 2, 2001, p. 63-82, et n° 3, 2002, p. 70-88.

- Remarque sur l'appellation erronée “Voie Aurélienne” entre Fréjus et les Darboussières : lors des travaux d'entretien de la route d'Italie, ancienne Voie Aurélienne, il fut décidé le 28 mars 1748 par « *Messieurs les Consuls et Asseseurs d'Aix* [de procéder à] *une importante rectification de la route d'Italie consistant à aligner ledit chemin par une seule ligne droite...* ». C'est l'origine de la grande ligne droite actuelle de 4,5 km environ qui, partant de la sortie est de Fréjus, atteint les Darboussières. C'est cette voie que l'on a depuis appelée “Voie Aurélienne” alors qu'en fait cette dernière se situe plus à l'ouest. Une campagne de fouilles archéologiques effectuée sur le tracé nouveau entre les Darboussières et la Tour de Mare a confirmé l'inexistence de la voie romaine en ce lieu<sup>14</sup>.
- Entre la Villa Aurélienne et la porte de Rome à Fréjus : pour des raisons topographiques, la voie suivait le côté sud de l'aqueduc romain car :
  - les fouilles de la nécropole à Sainte-Croix<sup>15</sup> ont nettement fait apparaître une route, avec bifurcation vers l'Estérel et vers l'est en direction du collège André Léotard.
  - lors de la nouvelle route créée en 1748, il y a eu sectionnement des terrains de deux propriétaires situés de part et d'autre de la route et, pour éviter de petites parcelles de terrain entre l'ancien tracé et le nouveau, ils ont procédé à un échange.

Remarque sur le tracé Fréjus–Tour de Mare : lors d'une première étude du 26 juin 1997 de ce tronçon, nous avons mis en évidence la non-concordance face à face des structurants fonciers de part et d'autre de l'ancienne route d'Italie, attestant donc de la grande ancienneté de cette voie par rapport au parcellaire. De plus, cette voie se situe presque exclusivement sur cette grande ligne de crête qui, venant des Darboussières, aboutit jusqu'à Fréjus en passant par de petits cols tout au long de son parcours.

Telles sont les premières constatations que l'on peut formuler par l'analyse de textes et plans anciens, mais ces propositions de tracés ne font qu'ouvrir le débat, car chacun sait que seul l'archéologue, pour lire notre histoire, saura faire parler la terre.

---

14 Gébara (C.), Conte (A.), Demontès (J.-L.), *Rapport de diagnostic archéologique*, 14/12/1999.

15 Gébara (C.), Conte (A.), Demontès (J.-L.), Fouilles archéologiques du Service archéologique de Fréjus sur la nécropole est de Fréjus.

